

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 1er mars 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DPA 34 - Signature de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre et signature de l'avenant n° 2 au marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en stratégie et pilotage pour la réhabilitation de la Halle Pajol et la création d'un jardin public.

Mmes Anne HIDALGO, Fabienne GIBOUDEAUX et M. Denis BAUPIN rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2007 DU 76 – DPA 115-2° en date des 26 et 27 mars 2007 par laquelle le Conseil de Paris autorise M. le Maire de Paris à signer avec la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Est de Paris (SEMAEST) et la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ) une convention de groupement de commandes en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation de la grande halle et d'aménagement du jardin extérieur ;

Vu la délibération 2007 DPA 343, en date des 17, 18 et 19 décembre 2007, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le principe de réalisation des travaux de réhabilitation de la halle Pajol et de création d'un jardin public (18e), et les modalités de passation de cinq marchés de prestations intellectuelles correspondants ;

Vu la délibération 2010 DPA 51 en date des 27 et 28 septembre 2010, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé les modalités de passation des marchés de travaux et la signature de l'avenant n°1 à la convention de groupements de commandes relatifs à la réhabilitation de la Halle Pajol et à la création d'un jardin public (18e) ;

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre et la signature d'un avenant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en stratégie et pilotage pour l'opération de réhabilitation de la Halle Pajol et création d'un jardin public (18e) ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 10 janvier 2012 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 18ème arrondissement en sa séance du 30 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8^e Commission, par Mme Fabienne GIBOUDEAUX et M. Denis BAUPIN, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre, joint à la présente délibération.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer ledit avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre, avec le groupement de maîtrise d'oeuvre dont le mandataire est Jourda Architectes Paris.

Article 3 : Est approuvé l'avenant n° 2 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en stratégie et pilotage, joint à la présente délibération.

Article 4 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer ledit avenant n° 2 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, avec le groupement dont le mandataire est Orenoque.

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, nature 2313, rubrique 020, mission 21000-99-030 pour la part de financement incombant à la Ville de Paris, et au chapitre 45, nature 458139, rubrique 020, mission 90004-99-110 pour la part de financement incombant à la FUAJ et à la SEMAEST, du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

Article 6 : Il sera constaté une recette correspondante au remboursement des avances forfaitaires au chapitre 23, nature 238, rubrique 020, mission 21000-99-030 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2012 et ultérieurs.

Article 7 : Il sera constaté une recette correspondante au remboursement de la part de financement de la FUAJ et SEMAEST au chapitre 45, nature 458239, rubrique 020, mission 90004-99-110 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2012 et ultérieurs.